

Image not found or type unknown



Changement de situation maritale avec agrément

Par **Pommedapi**, le **10/07/2014** à **10:50**

Bonjour, rnma question est la suivante: nous avons fait une demande d'agrément avec mon ex-compagnon, et n'étant pas mariés, j'ai obtenu un agrément à mon nom, accompagné d'un dossier psychologique à nos deux noms. Aujourd'hui, nous sommes séparés, mais je souhaiterais adopter un enfant seule, et je ne sais si je peux conserver mon agrément en l'état, ou si je dois signaler notre séparation aux service adoption. A vrai dire, je crains de les avertir et de devoir refaire toute une procédure pour un nouvel agrément de personne célibataire?rnrnJe vous remercie de votre réponse.rnrnPomme d'Api